

AQUITAINE-LIMOUS IN-POITOU-CHAREN TES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2016-053

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2016

Sommaire

DIRECCTE

R75-2016-08-23-001 - Arrêté n° 2016	5-110 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale	
des entreprises, de la concurrence, de	la consommation, du travail et de l'emploi de la	
région Aquitaine Limousin Poitou-Ch	arentes (DIRECCTE) portant délégation de signature	
en matière de plan de sauvegarde de l'	emploi aux agents de l'unité régionale et des unités	
départementales (4 pages)		Page 4
R75-2016-08-23-004 - Arrêté n° 2016	5-112 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale	
des entreprises, de la concurrence, de	la consommation, du travail et de l'emploi de la	
région Aquitaine Limousin Poitou-Ch	arentes (DIRECCTE) portant subdélégation de	
signature en matière d'administration	générale aux agents du secrétariat général et des	
unités départementales (6 pages)		Page 9
R75-2016-08-23-006 - Arrêté n° 2016	5-113 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale	
des entreprises, de la concurrence, de	la consommation, du travail et de l'emploi de la	
région Aquitaine Limousin Poitou-Ch	arentes (DIRECCTE) portant subdélégation de	
signature en matière de compétence g	énérale aux agents de l'unité régionale et des unités	
départementales (6 pages)		Page 16
· • · ·	5-115 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale	J
	la consommation, du travail et de l'emploi de la	
<u>*</u>	arentes (DIRECCTE) portant subdélégation de	
· ·	nnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements	
Temporaires (Chorus DT) (4 pages)	•	Page 23
	5-116 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale	C
	la consommation, du travail et de l'emploi de la	
<u>*</u>	arentes (DIRECCTE) portant subdélégation de	
· ·	rique des ordres de mission et des états de frais de	
déplacement (4 pages)	•	Page 28
	016-107 de Madame Isabelle Notter, directrice	υ
	rence, de la consommation, du travail et de l'emploi	
	ou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de	
<u> </u>	es du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs	
et aux agents des unités départementa	-	Page 33
· ·	116-108 de Madame Isabelle Notter, directrice	
	rence, de la consommation, du travail et de l'emploi	
	ou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de	
	es du DIRECCTE en matière d'inspection du travail	
aux directeurs d'unités départementale	-	Page 38
*	Ã''LE DES ORGANISMES DE SECURITE	1 450 50
SOCIALE		
	oût 2016 portant modifiation des membres du conseil	
de la caisse primaire d'assurance mala	-	Page 45

	R75-2016-08-26-002 - Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du	
	conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Bayonne (2 pages)	Page 48
	R75-2016-08-26-003 - Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du	
	conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du lot-et-garonne (2 pages)	Page 51
	R75-2016-08-26-004 - Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres du	
	conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la charente (2 pages)	Page 54
P	REFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE	
	R75-2016-07-25-010 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR DURIEZ CHRISTINE -	
	CSP COGNAC (2 pages)	Page 57
	R75-2016-07-25-011 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR FAGLIN	
	FRANCOISE-CSP ROYAN (2 pages)	Page 60
	R75-2016-07-25-012 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR GODEFROY-PORCHER	
	MARTINE-CSP ROCHEFORT (2 pages)	Page 63
	R75-2016-07-25-013 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR GOUIN SYLVIANE -	
	CSP SAINTES (2 pages)	Page 66
	R75-2016-07-25-014 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR PENAUD THIERRY CSP	
	ANGOULEME (2 pages)	Page 69
	R75-2016-07-25-015 - ARRETE NOMINATION REGISSEUR PRICOT PHILIPPE-CSP	
	LA ROCHELLE (2 pages)	Page 72
	R75-2016-07-25-016 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP16 - CSP ANGOULEME (2 pages)	Page 75
	R75-2016-07-25-017 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP16-CSP COGNAC (2 pages)	Page 78
	R75-2016-07-25-018 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP17-CSP LA ROCHELLE (2 pages)	Page 81
	R75-2016-07-25-019 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP17-CSP ROCHEFORT (2 pages)	Page 84
	R75-2016-07-25-020 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP17-CSP ROYAN (2 pages)	Page 87
	R75-2016-07-25-021 - ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES	
	DDSP17-CSP SAINTES (2 pages)	Page 90

DIRECCTE

R75-2016-08-23-001

Arrêté n° 2016-110 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Eimbustini Poitou-Charlentes (DIRECTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Arrêté nº 2016-110

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles L 1233-57 à L 1233-57-8,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARRETE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, délégation de signature est donnée pour tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions d'injonction et les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que mentionnées aux articles L 1233-57-1 à L 1233-57-8 du code du travail à :

Unité régionale

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines. Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'Etat

Unités départementales

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

Unité départementale de la Creuse

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la DIRECCTE, le chef de pôle, les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-23-004

Arrêté n° 2016-112 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Arrêté PIRECCTE Médissin Poitou-Charentés (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Arrêté n° 2016-112

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

ARRETE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

Article 2: Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers.

Secrétariat général

Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail

Madame Agnès Mottet, directrice du travail, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Ouest

Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Nord

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Béatrice Cadrieu, attachée d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marielle Anglerot, attachée d'administration de l'Etat

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Creuse

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

<u>Article 3</u>: Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du Préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,

- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,

- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents

- les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, à l'exception des conventions dont le montant est inférieur à 50 000 €,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,

- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,

- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

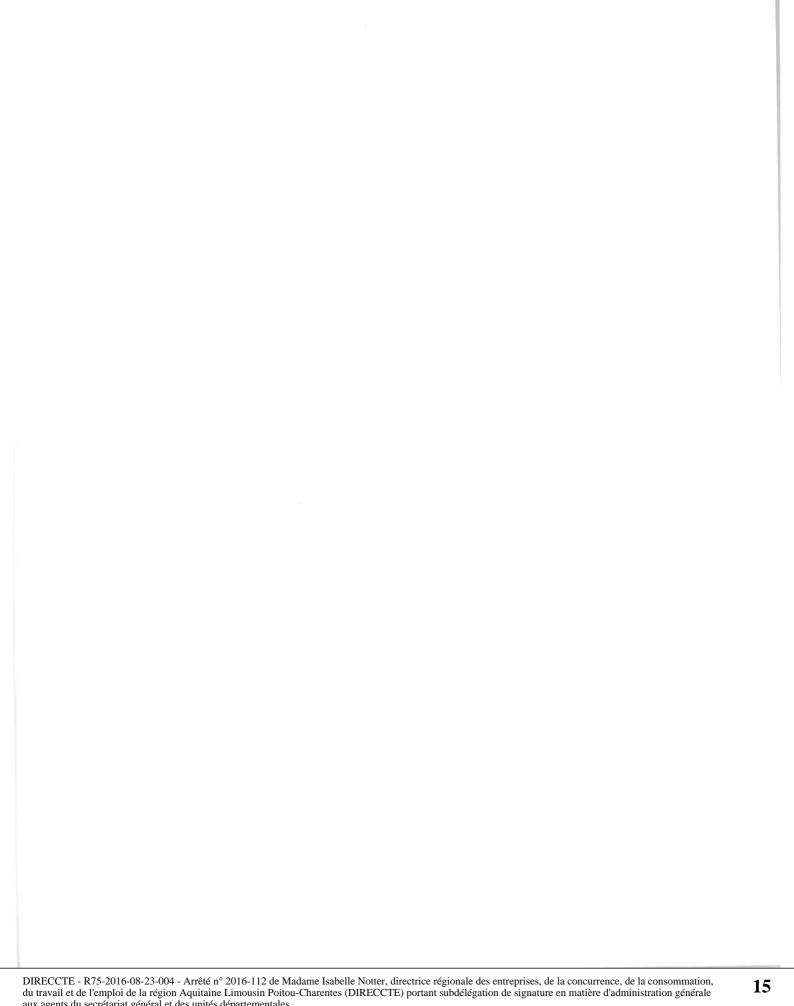
Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

<u>Article 5</u>: Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER



DIRECCTE

R75-2016-08-23-006

Arrêté n° 2016-113 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Arrêté nº 2016-113

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

ARRETE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

Unité régionale

• Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Julien Szabla, ingénieur des mines

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Madame Patricia Auriol-Grégoire, directrice du travail

Monsieur Thierry Landais, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Hakim Fakhet, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

• Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur adjoint du travail, pour les seules décisions de refus d'enregistrement des déclarations d'activité des prestataires de formation professionnelle.

 Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2éme classe CCRF,

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2éme classe CCRF

Monsieur Guy Goumilloux, inspecteur CCRF

Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Patrick Toulou, directeur départemental CCRF

Monsieur Gilles Chatain, inspecteur CCRF

Unités départementales

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Creuse

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Madame Béatrice Baty, inspectrice du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

<u>Article 3</u>: Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat, à l'exception des conventions dont le montant est inférieur à 50 000 €,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

<u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à :

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines,

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, Unité départementale de la Dordogne,

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail, Unité départementale de la Gironde,

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, Unité départementale des Landes,

Madame Christine Lestrade, directrice du travail, Unité départementale du Lot-et-Garonne,

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail, Unité départementale de la Corrèze,

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, Unité départementale de la Creuse,

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, Unité départementale de la Haute-Vienne, Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, Unité départementale de la Charente, Monsieur Marc Dufau, directeur du travail, Unité départementale de la Charente-Maritime, Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail, Unité départementale des Deux-Sèvres, Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail, Unité départementale de la Vienne.

<u>Article 5</u>: Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-23-007

Arrêté n° 2016-115 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents de service gestionnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT)



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Arrêté nº 2016-115

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)
portant subdélégation de signature
aux agents de service gestionnaire et aux agents de service gestionnaire valideur dans
l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT)

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code des marchés ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'application « chorus déplacements temporaires » déployée au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

ARRETE

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Naudou, directeur du travail.

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire dans le périmètre des attributions de l'entité à :

Unité régionale et Unité départementale de la Gironde

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane

Unité départementale de la Dordogne

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

Unité départementale des Landes

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

Unité départementale de Lot-et-Garonne

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

Sites Nord

- Bergougnoux Laurent
- Anglerot Marielle

Sites Ouest

- Zabern Viviane
- Grégoire Patricia
- Gagnadoux Christelle
- Mottet Agnès
- Patrier Sabine
- Aubineau Monique

Unité départementale de la Charente

- Nauge Josiane
- Morange Sylvie
- Bidouard Patricia

Unité départementale de la Charente-Maritime

- Bonneau Christelle
- Degat Catherine
- Laborderie Fabienne
- Roger Mélanie

Unité départementale des Deux-Sèvres

- Hurtaud Nadine
- Martineau Sophie

Unité départementale de la Vienne

- Boulay Elodie
- Cabale Danièle

<u>Article 3</u>: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur dans le périmètre des attributions de l'entité à :

Unité régionale et Unité départementale de la Gironde

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane

Unité départementale de la Dordogne

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

Unité départementale des Landes

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

Unité départementale de Lot-et-Garonne

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

Sites Nord

- Bergougnoux Laurent
- Anglerot Marielle

Sites Ouest

- Zabern Viviane
- Grégoire Patricia
- Gagnadoux Christelle

<u>Article 4</u>: Un exemplaire du présent arrêté est adressé au directeur départemental des finances publiques de la Vienne.

<u>Article 5</u>: Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août/2016

Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-23-005

Arrêté n° 2016-116 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région

**Arrêté DIRECTE **Potélégation de signature que Charge de l'emploi de la région de



PREFET DE LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Décision nº 2016-116

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents valideur-hiérarchique des ordres de mission et des états de frais de déplacement

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

Cabinet

Jakubiec André

Quiles Marie-Claude

Pedoussaut Anne-Marie

Secrétariat général

Anglerot Marielle Bergougnoux Laurent Bayon Florence Chapuzet Stéphane Chrétien Francis Dovergne Bernard Henrion Frédérique Lapeyre Stéphane Mottet Agnès Naudou Thierry Piotte Arnaud Valladon Monique Zabern Viviane

Pôle Entreprises Emploi Economie

Auriol-Grégoire Patricia Aussel Patrick Deroche Yves Compain Johann Devos Pierre Fakhet Hakim

Mornet Nicolas
Laguzet Arnaud
Landais Thierry
Lindrec Yann
Pailleau Marie-Jo
Redouane Yasmina

Gervais Brigitte
Gibaud Marc
Martin Christophe
Mondamert Mathias

Sorel Sandrine Santi David Szabla Julien

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Bouquillon Bertrand Dubreuil Jean-Guy Durand Bruno

Lefèvre Eric Santi Hélène Toulou Patrick

Lecroart Thomas

Goumilloux Guy Holubeik Jean-Luc

Forest Nicolas

Pôle Travail

Arrivets Alexandre Davidoff Yvan Fumeron François Jourdes Damien Le Fur Philippe Medjani Laure Pouzet Patrice

Velle René

Kissien-Schmit Béatrice

Unité départementale de la Charente

Chaussée Pascal Louineau Jean-Michel Martinez Maryline Roussely-Lafourcade Pascale

Unité départementale de la Charente-Maritime

Ducrot Thomas Dufau Marc Jutant Paul-Henri Turpeau Martine

Unité départementale de la Corrèze

Brunaud Bernadette Mallet Agnès Lebeau Franck

Unité départementale de la Creuse

Viviane Dupuy-Christophe

Legros Jean-Paul

Unité départementale de la Dordogne

Baudry Claudine Delpierre Christian Jacob Béatrice Jacquement Joëlle

Unité départementale de la Gironde

Aurillac Philippe Hamdoui Hachmi
Clinchamps Vincent Lapeyrade Sandra
Coulon Corinne Ramat Anne

Dubo Sylvie Rodeghiero Sébastien

Grandjean Fabien

Unité départementale des Landes

Lemaire Valérie Lasserre Cathala Patrick Gamaleya Florence

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Aeby Marie-Aude Lestrade Christine Desille-Legeay Pascal

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Blot Philippe Garrigues Didier
Dupont Hélène Régal Marie-Claude
Frontin Gwénaël

Unité départementale des Deux-Sèvres

Baty Béatrice Lascombes Lionel Grégoire Frédéric Mistrot François

Unité départementale de la Vienne

Durand Marie-Pierre Ortega Christophe Nicolas Guillaume Salort Sylvie

Unité départementale de la Haute-Vienne

Chaumont Christophe Duval Nathalie
Dupuy-Christophe Viviane Roudier Nathalie

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

Pour le préfet et par délégation, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

DIRECCTE

R75-2016-08-23-003

Décision n° 2016-107 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aéquitable L'infousine Politon-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités départementales



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Décision nº 2016-107

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE)
portant délégation de signature
relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi
aux directeurs et aux agents des unités départementales

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 relatif aux délégations de signature des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

Vu la décision n° 2016-020 du 7 janvier 2016 de Madame Isabelle NOTTER portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux responsables d'unités départementales ;

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes donne délégation aux directeurs et aux agents des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

Unité départementale de la Dordogne

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale de la Gironde

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

Unité départementale des Landes

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, à compter du 1er juin 2016

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

Unité départementale de Lot-et-Garonne

Madame Christine Lestrade, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Lestrade, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail

Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régal, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Gwenael Frontin, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Corrèze

Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lebeau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Unité départementale de la Creuse

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

Unité départementale de la Haute-Vienne

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Unité départementale de la Charente-Maritime

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Unité départementale des Deux-Sèvres

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Unité départementale de la Vienne

Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre Durand, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
Licenciements pour motif économique	ue hors plans de sauvegarde de l'emploi
L 1233-53, L. 1233-56 et D. 1233-11	Avis sur une irrégularité et observations sur les mesures sociales
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Rémunération m	ensuelle minimale
L. 3232-9 et R. 3232-6	Allocation complémentaire : proposition au Préfet de versement direct aux salariés de la part de l'Etat
Emploi des trava	illeurs handicapés
R. 6222-58	Attribution de la prime aux apprentis travailleurs handicapés
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
Indemnisation des travailleurs i	nvolontairement privés d'emploi
R. 5422-3	Détermination du salaire de référence pour les salariés privés d'emploi qui ont été occupés dans un établissement de la Communauté Européenne
Articles 80 et 82 annexe 3 du règlement CEE n° 574/12	Délivrance de l'attestation concernant les périodes à prendre en compte pour l'octroi des prestations de chômage – formulaire E301
Contrats de pro	ofessionnalisation
1 6225 22 at P 6225 20	Contrat de professionnalisation : retrait du

R. 338-6 du code de l'éducation

Pélivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent

L. 6325-22 et R. 6325-20

Article 2 : Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016

bénéfice de l'exonération de cotisations sociales

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

4

DIRECCTE

R75-2016-08-23-002

Décision n° 2016-108 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Elimousine Pontou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'inspection du travail aux directeurs d'unités départementales



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Décision nº 2016-108

de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'inspection du travail aux directeurs d'unité départementale

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et R 8122-2;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret nº 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes donne délégation aux directeurs des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

- Madame Béatrice JACOB, directrice de l'Unité départementale de la Dordogne,
- Monsieur Hachmi HAMDAOUI, directeur de l'Unité départementale de la Gironde,
- Madame Valérie LEMAIRE, directrice de l'Unité départementale des Landes,
- Madame Christine LESTRADE, directrice de l'Unité départementale de Lot et Garonne,
- Monsieur Philippe BLOT, directeur de l'Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur Pascal CHAUSSEE, directeur de l'Unité départementale de Charente,
- Monsieur Marc DUFAU, directeur de l'Unité départementale de Charente Maritime,
- Monsieur Lionel LASCOMBES, directeur de l'Unité départementale des Deux-Sèvres,

1

- Madame Marie-Pierre DURAND, directrice de l'Unité départementale de la Vienne,
- Monsieur Franck LEBEAU, directeur de l'Unité Départementale de la Corrèze,
- Madame Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice de l'Unité Départementale de la Haute-Vienne,
- Madame Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice de l'Unité Départementale de la Creuse, chargée de l'intérim

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
Egalité prof	essionnelle
L 1143-3- et D. 1143-6	Décision d'opposition au plan pour l'égalité professionnelle hommes femmes
L. 2242-9 et R. 2242-8	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur égalité professionnelle entre femmes et hommes dans les entreprises de 50 salariés et plus : décision de non sanction.
Homologation d'une rupture conv	entionnelle de contrat de travail
L.1237-14 et R. 1237-3	Décision portant homologation ou refus d'homologation, ou irrecevabilité d'une demande de rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée
Groupement d	'employeurs
D. 1253-8	Décision d'opposition à tout moment à l'activité du groupement d'employeurs
R. 1253-19 et R. 1253-22	Décision d'agrément ou de refus d'agrément du groupement d'employeurs
R. 1253-26	Demande de changement de convention collective de l'autorité administrative
R. 1253-27, R. 1253-28 et R. 1253-29	Décision de retrait d'agrément par l'autorité administrative
L. 1253-17 et D. 1253-4 à D. 1253-11	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité du groupement
Représentants du personi	nel (délégués syndicaux)
L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de délégué syndical
L. 2142-1-2, L. 2143-11 et R. 2143-6	Décision relative à l'autorisation de suppression du mandat de représentant d'une section syndicale
Représentants du personne	el (délégués du personnel)
L. 2314-11 et R. 2314-6	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections de délégués du personnel
L. 2314-31 et R. 2312-2	Détermination du caractère d'établissement distinct pour l'organisation d'élections de délégué du personnel
L. 2312-5 et R. 2312-1	Décision de mise en place d'un délégué de site et fixant le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges

Représentants du person	nnel (comité d'entreprise)
L. 2322-5 et R. 2322-1	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité d'entreprise
L. 2324-13 et R. 2324-3	Décision de répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories pour les élections du comité d'entreprise
R. 2323-39	Exercice de la mission de surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise et affectation des biens du CE en cas de cessation d'activité de l'entreprise
L. 2327-7 et R. 2327-3	Décision relative à la reconnaissance de la qualité d'établissement distinct pour l'organisation d'élections au comité central d'entreprise et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories
L. 2333-4 et R. 2332-1	Décision de répartition des sièges entre les élus du comité de groupe
L. 2333-6 et R. 2332-1	Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions
L. 2345-1 et R. 2345-1	Décision relative à l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
Négociation annue	elle sur les salaires
L.2242-5-1 et R.2242-5	Pénalité pour défaut de négociation annuelle sur les salaires effectifs
Durée du	ı travail
R. 3121-26	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire maximale moyenne du travail concernant un secteur d'activité, à l'exception des demandes à portée régionale ou interdépartementale
L. 3121-35 et R. 3121-23	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
L. 3121-36 et R. 3121-28	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant une entreprise
R. 3122-7	Décision de suspension de la faculté de récupération pour certaines professions en cas de chômage extraordinaire et prolongé
Durée du travail - Dispositi	ons relevant du code rural
R. 713-26 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant un secteur d'activité agricole, à l'exception des demandes à portée interdépartementale ou régionale
R. 713-28 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne concernant une entreprise agricole
R. 713-32 du code rural et de la pêche maritime	Décision de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail concernant soit une seule entreprise, soit les entreprises relevant d'un même type d'activités, à l'exception des demandes à portée régional ou interdépartementale

record a meet contain	règlement d'un plan d'épargne salariale
	Dépôt des accords d'interessement et de
L. 3313-3 et 4, L. 3332-9, D. 3345-5	participation et des plans d'épargne
D. 3313-4, D. 3323-7 et R. 3332-6	d'entreprise
	Demande de retrait ou de modification de
	dispositions contraires aux dispositions
L. 3345-2	légales dans un accord d'intéressement, d'un
D. 55 15 2	accord de participation ou d'un règlement
	d'épargne salariale
Négociation o	collective
S	Enregistrement des conventions et accords
D. 2231-3 à 9	collectifs de travail et des procès-verbaux de
D. 2231-3 a 9	désaccord
Conseillers Pru	ıd'hommes
	Avis au Préfet sur la liste et la circonscription
L. 1441-32 et D 1441-78	des bureaux de vote
Commission de	conciliation
Commission de	Avis au préfet pour la nomination des
n 2522 14	membres des sections départementales de la
R. 2522-14	commission régionale de conciliation
Santé et sécurit	e au travan
	Dérogation à l'interdiction de conclure un
L. 1242-6 et D. 1242-5	contrat de travail à durée déterminée ou un
L. 1251-10 et D. 1251-2	contrat de travail avec une entreprise de
L. 4154-1, D. 4154-3 à D. 4154-6	travail temporaire pour effectuer certains
	travaux dangereux
	Local dédié à l'allaitement : autorisation de
	dépasser provisoirement le nombre maximal
R. 4152-17	d'enfants pouvant être accueillis dans un
	même local
	Pénalité pour défaut d'accord ou à défaut, plan
1 4162 1 3 4	d'action sur la pénibilité, dans les entreprises
L. 4163-1 à 4	de 50 salariés et plus assujetties : décision de
R. 4163-4 à 8 et D. 4163-1 à 3	non sanction, après mise en demeure
	Dispense concernant l'aménagement des lieux
R. 4216-32	de travail maître d'ouvrage
10.12.2.2	Prévention des risques d'incendie et
	110,0101010
R. 4227-55	d'explosion : dispense de l'autorité administrative à un établissement
	administrative a un etablissement
R. 4462-30	Activités pyrotechniques : approbation des
R. 4402-30	études de sécurité.
	Dérogation en matière de voie et réseaux
R. 4533-6 et R. 4533-7	divers pour certaines opérations de bâtimen
R. 1555 6 67 10 1555	ou de génie civil
	Mise en demeure de prendre des mesures pour
	remédier à une situation dangereuse résultan
L. 4721-1	d'une infraction aux dispositions des articles
	L 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
	Avis dans le cas d'adoption par le juge d'un
	1 1 (11' 11 de la continua de cont
. 4741 11	nian de retablissement des conditions de sant
L. 4741-11	plan de rétablissement des conditions de sant
L. 4741-11	et de travail présenté par une entreprise
L. 4741-11	et de travail présenté par une entreprise Dispense concernant la mise à disposition de
L. 4741-11 R 4228-8 et article 3 de l'arrêté du 23/07/1947	et de travail présenté par une entreprise

Contrats de	génération
L. 5121-13 et R. 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
L. 5121-9, 10, L.5121-12, R 5121-33 et 34	Pénalité pour défaut d'accord ou plan d'action sur le contrat de génération, dans les entreprises de 300 salariés et plus : décision de non sanction après mises en demeure.
L. 5121-15 R. 5121-37 et 38	Mise en demeure et observations relatives au document d'évaluation de l'accord ou du plan d'action
Alternance / App	orentissage
L.6225-4 et R. 6225-9	Procédure de Suspension en urgence des contrats d'apprentissage
L. 6225-5 et R. 6225-10	Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail après suspension du contrat d'apprentissage
L. 6225-6 et R 6225-11 et R.6225-12	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires de contrats d'insertion en alternance
Travail à	domicile
R. 7413-2	Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage
L. 7422-2 et R. 7422-2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution des travaux
Manne	quinat
L. 7124-1 et R. 7124-4	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode. Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans
Contribution spéciale pour l'emple	oi d'étranger sans titre de travail
L. 8254-4, D. 8254-7 D. 8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de la solidarité financière du donneur d'ordre

Article 2: Les délégataires, ci-dessus, sont autorisés à donner subdélégation aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous leur autorité, pour signer des actes relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont eux-mêmes reçu délégation dans les conditions fixées à l'article 1 de la présente décision.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la DIRECCTE et le directeur du pôle T sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2016 La directrice régionale

des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Isabelle NOTTER

5

MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-001

Arrêté du 26 août 2016 portant modifiation des membres du conseil de la caisse primaire d assurance maladie de la haute vienne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 26 AOUT 2016

Portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST, PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-353 en date du 19 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 29 juillet 2016;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTE

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 est ainsi modifié :

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne en tant que représentant des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Suppléante: Madame Sylvie PELGRIMS

en remplacement de Madame Hélène BERTRAND, démissionnaire.

Le reste sans changement.

4b, Esplanade Charles de Gaulle - 3300 BORDEAUX - Téléphone 05 56 90 60 60 - Télécopie 05 56 90 65 00

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 26 AOUT 2016

Pour le Préfet, Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-002

Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Bayonne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du **26 ADUT 2016**Portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST, PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTE

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 19 octobre 2011 est ainsi modifié :

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne en tant que personne qualifiée :

Titulaire: Madame Marie José LONDAIZ

en remplacement de Madame Cécile FOIX, démissionnaire.

Le reste sans changement.

4b, Esplanade Charles de Gaulle - 3300 BORDEAUX - Téléphone 05 56 90 60 60 - Télécopie 05 56 90 65 00

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 26 AOUT 2016

Pour le Préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-003

Arrêté du 26 Août 2016 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du lot-et-garonne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 26 AUUT 2016

Portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST, PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, D,231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et Garonne ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 29 juillet 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTE

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 19 octobre 2011 est ainsi modifié :

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne en tant que représentant des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire: Monsieur Patrick LECLERCQ

en remplacement de Madame Nadine SALMONS, démissionnaire.

Le reste sans changement.

4b, Esplanade Charles de Gaulle - 3300 BORDEAUX - Téléphone 05 56 90 60 60 - Télécopie 05 56 90 65 00

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 26 AUUT 2016

Pour le préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-26-004

Arrêté du 26 août 2016 portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la charente



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 2 6 AOUT 2016 Portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST, PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente ;

VU la lettre de désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 18 juillet 2016;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTE

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2014 est ainsi modifié :

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente en tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaire : **Monsieur Thomas ALBAN**, actuellement suppléant, en remplacement de M Jean-Baptiste BLOT, démissionnaire.

Suppléante : Madame Clémentine FRANGNE, sur poste vacant, en remplacement de M. Thomas ALBAN.

Le reste sans changement.

4b, Esplanade Charles de Gaulle - 3300 BORDEAUX - Téléphone 05 56 90 60 60 - Télécopie 05 56 90 65 00

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 26 AOUT 2016

Pour le préfet,

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-010

ARRETE NOMINATION REGISSEUR DURIEZ CHRISTINE - CSP COGNAC

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP Rochefort



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **25** JUIL. **2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Madame Christine DURIEZ, Brigadier-Chef, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac

Madame DURIEZ est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Madame DURIEZ Christine percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

4 Pality Auticle 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Fabrice AGAZZINI, Gardien de la paix, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 25 août 2003.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

DARTOUT

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-011

ARRETE NOMINATION REGISSEUR FAGLIN FRANCOISE-CSP ROYAN

Nomination du régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la Sécurité publique de la Charente Maritime - CSP Royan



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRÊTÉ du 2.5 IIII. 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du **2** 5 **JUL. 2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Madame Françoise FAGLIN, Adjointe administrative Principale de 2eme Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan

Madame FAGLIN est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Madame FAGLIN Françoise percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Evelyne DEZANDRE, Adjointe administrative Principale de 2ème Classe, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 mai 2009.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

DARTOUT

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-012

ARRETE NOMINATION REGISSEUR GODEFROY-PORCHER MARTINE-CSP ROCHEFORT

Nomination du régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP Rochefort



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRÊTÉ du 25 JUIL, 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du **2** 5 JUL. **2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Madame Martine GODEFROY-PORCHER, Adjointe administrative Principale de 1ere Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort

Madame GODEFROY-PORCHER est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Madame GODEFROY-PORCHER Martine percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

MAN Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Nadège NAPPEE, Adjointe administrative 1 ere Classe, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 01 avril 2015.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

erre DARTOUT

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-013

ARRETE NOMINATION REGISSEUR GOUIN SYLVIANE - CSP SAINTES

Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime - CSP Saintes



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRÊTÉ du 25 JUIL, 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 2 5 JUIL. 2016 portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Madame Sylviane GOUIN, Adjointe administrative Principale de 2eme Classe, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

Madame GOUIN est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Madame GOUIN Sylviane percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Madame Laurence MENET, Adjointe administrative Principale de 1ere Classe, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 mai 2009.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

e DARTOUT

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-014

ARRETE NOMINATION REGISSEUR PENAUD THIERRY CSP ANGOULEME

Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente - CSP Angoulême



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRÊTÉ du 25 MIL. 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du ^{2 5} JUL. ²⁰¹⁶ portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Monsieur Thierry PENAUD, RULP, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême

Monsieur PENAUD est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Monsieur PENAUD Thierry percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Stéphane GOURRAUD, Brigadier-Chef, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 06 janvier 2009.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

PREFET DELEGUE DEFENSE ET SECURITE

R75-2016-07-25-015

ARRETE NOMINATION REGISSEUR PRICOT PHILIPPE-CSP LA ROCHELLE

Nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP La Rochelle



ARRÊTÉ du 25 IIIL. 2016

portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du **2** 5 JUIL. **2016** portant institution d'une régie de recette auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Monsieur Philippe PRICOT, Major de Police, est nommé régisseur de recettes auprès de Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle

Monsieur PRICOT est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3

Monsieur PRICOT Philippe percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

article 4

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel Monsieur Thierry MICHAUD, Brigadier-Chef, est désigné suppléant.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

Article 6

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet de la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

R75-2016-07-25-016

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP16 - CSP ANGOULEME

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente -CSP Angoulême



ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

Portant institution d'une Régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême.

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique d'Angoulême pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

Article 2

Les recettes prévues à l'article 1 er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2440 €.

Article 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €.

Article 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 06 janvier 2009.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Pierre DARTOUT

R75-2016-07-25-017

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP16-CSP COGNAC

Institution d'une régie de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique de la Charente -CSP Cognac



ARRÊTÉ du 25 JUIL, 2016

Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac.

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de monsieur le directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

ARRÊTÉ

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente, Circonscription de sécurité publique de Cognac pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

Article 2

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2400 €.

Article 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €.

MAS ANN & SArticle 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 25 août 2003.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

DARTOUT

R75-2016-07-25-018

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP LA ROCHELLE

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP La Rochelle



ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle.

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

ARRÊTÉ

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de La Rochelle pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Article 3

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

atos But 2 SArticle 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

Article 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990 ainsi que celui du 13 mai 2009.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

R75-2016-07-25-019

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP ROCHEFORT

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP Rochefort



ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort.

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur :

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

ARRETE

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Rochefort pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Article 3

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

Article 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

Article 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Pierre DARTOUT

R75-2016-07-25-020

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP ROYAN

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP Royan



ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan.

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

ARRETE

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Royan pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Article 3

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 2440 €.

MIL & Article 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

Article 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

ARTOUT

R75-2016-07-25-021

ARRETE PORTANT INSTITUTION REGIE RECETTES DDSP17-CSP SAINTES

Institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime -CSP Saintes



ARRÊTÉ du 25 JUIL. 2016

Portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine-Limousin - Poitou-Charente, Préfet de la Gironde,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques en date du 22 juin 2016

Sur proposition du Secrétaire général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

ARRETE

Article 1er

Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Charente-Maritime, Circonscription de sécurité publique de Saintes pour l'encaissement des produits suivants :

- Le produit des amendes forfaitaires minorées ou non en application des dispositions de la loi du 10 juillet 1989
 - Le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route

Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au comptable dans les conditions fixées aux articles 11 et 12 de l'arrêté du 13 février 2013 susvisé.

Article 3

Le montant maximum de l'encaisse autorisé est fixé à 3000 €.

and Anticle 4

Le régisseur est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 100 €

Article 5

Le régisseur est tenu de demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 6

Le régisseur est choisi de préférence parmi les fonctionnaires titulaires de l'État ou à défaut parmi les agents contractuels ou auxiliaires. Par dérogation, les régisseurs de la préfecture de police de Paris et les régisseurs de police municipale peuvent être choisis parmi les agents titulaires de statut municipal.

Article 7

Le régisseur est assisté d'un suppléant nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Article 8

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 mai 1990.

Article 9

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 25 JUIL. 2016

Le Préfet de zone de défense et de sédutité Sud-Ouest

re DARTOUT